

Le vieillissement des populations immigrées

En France, la question du vieillissement des immigrés n'est posée que tardivement. Pour les pouvoirs publics comme pour les migrants, l'immigration est étroitement liée au travail. Le moment de la retraite est associé au retour dans le pays d'origine.

Les associations et les chercheurs sont les premiers à interpeller les pouvoirs publics sur le vieillissement des migrants sur le territoire français, en soulignant l'absence d'anticipation en termes d'accompagnement social. Mais il faut attendre la fin des années quatre-vingt-dix pour que leurs constats soient entendus, puis pris en considération par et dans les politiques publiques.

Le public de personnes âgées immigrées rencontre des difficultés spécifiques : une mauvaise maîtrise de la langue française, l'isolement, la précarité, le vieillissement prématuré, une méconnaissance des procédures et des administrations, des parcours professionnels complexes et discontinus, de fréquents allers et retours entre la France et le pays d'origine qui peuvent provoquer des ruptures de droits...

LA PÉNIBILITÉ DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Arrivés en France à partir des années 1950 pour travailler dans les secteurs de l'industrie, du bâtiment ou de l'agriculture, leur présence a longtemps été considérée comme temporaire et sacrificielle - il s'agissait d'accumuler de l'argent pour repartir. Ils n'ont pas cherché à se préserver. De leur côté, les employeurs ne les ont pas ménagés. Ils portent donc les séquelles d'une vie professionnelle particulièrement difficile, les hommes ayant occupé des postes manuels, faisant appel à la force physique et à l'endurance.

Le rapporteur, Alexis Bachelay, député PS, explique, lors de la présentation du rapport de la mission d'information sur



RésO Villes



les immigrés âgés à l'Assemblée nationale, le 3 juillet 2013 : « *La perception d'une installation temporaire a motivé la mise en place de politiques de logement et d'action sociale tendant à maintenir ces immigrés à l'écart de la société. Dans les entreprises, cette vision a contribué à les cantonner aux emplois les moins qualifiés et les plus pénibles. Ces immigrés ont connu des carrières hachées et subi plus que les autres travailleurs des épisodes de chômage. Le « mythe du retour » a longtemps fragilisé le séjour en France des immigrés aujourd'hui âgés.* ».

« *Aujourd'hui, il apparaît qu'une part significative de ces immigrés vieillit dans des conditions difficiles, voire indignes* », a-t-il insisté, évoquant leurs faibles ressources (une retraite moyenne de 700 euros), un « *mal-logement manifeste* » en foyer de travailleurs migrants ou dans l'habitat diffus souvent dégradé. Ils ont une espérance de vie de 10 ans inférieure à

la moyenne nationale et de nombreux problèmes de santé liés à la pénibilité de leurs anciens métiers.

UN ACCÈS AUX SOINS LIMITÉ

Les personnes âgées immigrées se caractérisent par un faible recours aux pratiques médicales préventives et un recours aux soins souvent tardif.

Les migrants de la génération étudiée, souvent originaires des milieux populaires et ruraux d'Algérie et du Maroc, ont été peu socialisés à l'écoute de leur corps. Durant leur vie active, ils ont considéré leur corps comme des machines, que l'on peut pousser jusqu'à la rupture. Ils ont été peu attentifs à ces signes de fatigue ou d'usure. Passé l'âge de la retraite, ils perçoivent les problèmes de santé comme des signes naturels du vieillissement : les manifestations d'un destin sur lequel ils n'ont pas prise. Ce rapport au corps ne leur est pas propre. On le retrouve chez nombre de per-

1. Personnes âgées - Un décret met - enfin - en place l'aide pour les immigrés âgés en foyers. Localtis, 13 octobre 2015

sonnes âgées de même génération nées en France, surtout lorsqu'elles sont de milieu populaire et rural. Le rapport au corps est une construction sociale et les pratiques préventives aujourd'hui valorisées demeurent inégalement partagées entre générations et entre groupes sociaux. Les comportements des migrants sont donc les miroirs grossissants des comportements des personnes âgées de même milieu social et de même génération nées en France.



UN ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX DIFFICILE

De nombreux migrants âgés vivant en France mènent une vie difficile, en particulier les personnes restées isolées qui, souvent, n'ont pas pu faire venir leur famille en raison des conditions du regroupement familial rendues sans cesse plus difficiles depuis 1986 (niveau des ressources, taille du logement). Leurs faibles droits à la retraite résultent de plusieurs causes qui se conjuguent : beaucoup sont entrés tard sur le territoire français et donc sur le marché du travail français ; beaucoup n'ont pas toujours pu faire valoir les périodes travaillées dans leur pays d'origine ; beaucoup ont connu, sous le coup des discriminations, des niveaux de salaires faibles, des carrières accidentées, et ont été évacués du marché du travail bien avant l'âge de la retraite.

Ils ont été les premiers licenciés dans les restructurations industrielles des années 1980 et ont donc servi d'amortisseur de crise puisque, à l'époque, ils ont absorbé à eux seuls de 40 à 50 % des suppressions d'emploi dans l'industrie et le bâtiment, alors qu'ils représentaient de 10 à 15 % des effectifs à la fin des années 1970.

En outre, ils paient au prix fort les pratiques illégales, mais pourtant généralisées dans certains secteurs comme le bâtiment ou la confection, d'employeurs peu scrupuleux qui n'ont pas versé de cotisations et qui ont été protégés pendant des décennies par la passivité complice des pouvoirs publics. Au moment de liquider leurs droits à la retraite, de nombreuses périodes travaillées manquent ainsi sur leur relevé de carrière, sans qu'il ne soit possible de le justifier plusieurs années après.

Certains migrants n'ont qu'une connaissance partielle de leurs droits et des règles du jeu de la retraite : méconnaissance de la pension de réversion, des régimes complémentaires, etc.

Or, en France, « *nul n'est censé ignorer ses droits* ». Un droit ignoré est donc un droit perdu. Le régime général, mieux connu, n'est pas sans poser de difficultés. Certaines se posent dès la préparation nécessaire au versement des pensions. La maîtrise partielle de la langue française et la faible socialisation aux pratiques administratives rendent difficiles le renseignement des formulaires et les interactions au guichet. De plus, la mobilité complique la reconstitution de la carrière. Les migrants ont été particulièrement mobiles entre la France et leur pays d'origine, mais aussi sur le territoire français où ils ont été les plus soumis au chômage et au changement d'emplois. Les carrières sont décousues et les preuves de leurs emplois souvent éparpillées, voire parfois inexistantes (soit parce que perdues, soit parce que le travail n'a pas été déclaré, soit parce que le travail à l'étranger n'est pas pris en compte).

L'AIDE À LA RÉINSERTION FAMILIALE ET SOCIALE DES ANCIENS MIGRANTS

Pour tenter de mettre fin à la situation pénalisante des immigrés ayant parfois travaillé toute leur vie en France et se trouvant coupés de leur famille restée ou retournée au pays, une aide à leur réin-

sertion familiale et sociale est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Mise en place par un décret du 6 octobre 2015, cette aide vise à permettre aux étrangers âgés, disposant de faibles ressources et qui résident seuls en résidence sociale ou foyer de travailleurs migrants, d'effectuer des séjours de longue durée (plus de 6 mois) dans leur pays d'origine, tout en préservant leurs droits aux prestations en France.

Son montant varie en fonction des ressources du bénéficiaire. Il peut ainsi aller de 600 euros par an - si les ressources annuelles du demandeur sont comprises entre 6 000 et 6 600 - à 6 600 euros par an (550 euros par mois) lorsque ces ressources sont inférieures à 600 euros.

Les personnes âgées immigrées voient ainsi leur situation être alignée, de fait, sur celle des retraités du régime général libres de choisir leur lieu de résidence. Le décret ne mentionnant pas de période minimale de résidence en France par an, on peut théoriquement en déduire que ceux qui souhaitent s'installer définitivement dans leur pays d'origine sans allers-retours avec la France le pourront.¹

Cependant, en raison de la complexité du dispositif et des conditions d'éligibilité à cette aide, le dispositif n'a pas réellement trouvé son public.

LA QUESTION DES FEMMES

À ce panorama, il faut préciser que l'image dominante des vieux migrants est souvent celle d'hommes. Or, cette population est désormais majoritairement féminine et le sera de plus en plus. Et les femmes immigrées, pour diverses raisons, bénéficient de droits propres à la retraite encore bien plus faibles que les hommes. Les trajectoires de ces femmes sont influencées par un taux de fécondité élevé, mais plus encore, le rapport aux enfants détermine le choix de ces femmes de rester vieillir en terre d'immigration. À cela s'ajoute l'angoisse du retour vers une terre que l'on a quittée il y a nombre d'années et qui ne promet pas nécessairement des jours meilleurs que ceux qu'on arrache depuis trente ans en terre d'immigration. <

Cet article est issu de la publication *Le vieillissement des populations immigrées. RésO Villes*, mars 2014.

Auteurs cités : Karine Meslin, sociologue au GERS (Groupe d'étude et de recherche sociales) et chercheure associée au Centre nantais de sociologie. Antoine Math, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES). Smaïn Laacher, sociologue au Centre d'étude des mouvements sociaux (CNRS-EHESS)

Film à voir sur ce sujet : *Des figues en avril* de Nadir Dendoune, 2018